VERS + D'ÉQUITÉ !

Tarification de la gestion des déchets pour les particuliers

Depuis 2023, les usagers paient une redevance d’enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) pour couvrir le coût de la gestion des déchets. Le montant dépend de l’utilisation du service.

Tarifs des foyers en bacs individuels

La part fixe varie en fonction de la composition du foyer.

COMPOSITION DU FOYER	PART FIXE ANNUELLE		PART VARIABLE
Nombre de personnes	**En zone de collecte du bac gris 1 fois par semaine** *(zones fortement agglomérées *)*	**En zone de collecte du bac gris 1 fois tous les 15 jours** (tout le reste du territoire)	Coût par **levée supplémentaire** au-delà des 12 annuelles
1 à 3 personnes (bac 120 L)	250 €	230 €	4,10 €
4 à 5 personnes (bac 240 L)	320 €	300 €	7,70 €
plus de 5 personnes (bac 360 L)	384 €	364 €	10,80 €

**Les zones fortement agglomérées sont : Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq, Torigni-sur-Vire, Saint-Amand*

À noter

Pour les locataires de maisons individuelles « Manche habitat » :

Une part fixe complémentaire sera facturée par l’Agglo à l'usager si celui-ci est dotés :

d’un bac 240 litres (+ 70 €/an)
OU
d'un bac 360 litres (+ 134 €/an)

La part fixe principale étant facturée par Manche Habitat.

250 €/an *en zones fortement agglomérées*
230 €/an *sur tout le reste du territoire*

Tarifs des foyers en sacs

Pour les foyers qui n’ont pas pu être dotés de bacs individuels car situés trop loin du passage de la benne ou sans possibilité de stocker des bacs chez eux ou à proximité, des sacs prépayés ont été distribués (jaune pour le tri et orangé pour les ordures ménagères résiduelles).

NOMBRE (EN ROULEAUX) SELON LA COMPOSITION DU FOYER	**PART FIXE ANNUELLE**		**PART VARIABLE**
SACS ORANGÉS	**En zone de collecte 1 fois par semaine** *(zones fortement agglomérées*)*	**En zone de collecte 1 fois tous les 15 jours** (tout le reste du territoire)	**Achat 1 rouleau supplémentaire** de sacs rouges (26 sacs de 30 litres)
1 à 3 personnes (2 rouleaux)	250 €	230 €	24,60 €
4 à 5 personnes (4 rouleaux)	320 €	300 €	24,60 €
plus de 5 personnes (6 rouleaux)	384 €	364 €	24,60 €

**Les zones fortement agglomérées sont Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq, Torigni-sur-Vire, Saint-Amand*

Collectes des sacs jaunes comprises

Déchets verts

Ramassage en porte-à-porte optionnel payant (sur inscription) pour les communes qui disposent du service sur Saint-Lô et Agneaux

Tarif maximum de 85 €/an

S'INSCRIRE AU SERVICE

Tarifs des foyers en colonnes d’apport volontaire (Saint-Lô)

Les résidents en habitat collectif de certains quartiers (la Dollée, le Val Saint-Jean, Centre-ville…) de Saint-Lô doivent apporter leurs déchets aux colonnes d’apport volontaire prévues à cet effet. Ils sont dotés de badges permettant d’activer l’ouverture des colonnes ordures ménagères.

PART FIXE ANNUELLE INCLUANT 36 OUVERTURES VOLONTAIRES EN COLONNE ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PART VARIABLE COÛT PAR APPORT AU-DELÀ DES 36 OUVERTURES
250 €	1,35 €

À noter :

1 OUVERTURE = 1 sac de 50 litres maximum

à noter

L’accès à la colonne jaune « tri » et à la colonne « verre » est illimité.

En fonction des cas, le montant sera à régler à Saint-Lô Agglo, à Manche Habitat, au bailleur ou au syndic.

Adoptez le bon geste !
Je ne dépose pas mes sacs poubelles au pied des colonnes ou à tout autre endroit du domaine public sous peine d'amende

Tarifs des foyers en bacs collectifs (immeuble et habitat vertical)

PART FIXE ANNUELLE		PART VARIABLE
En zone de collecte du bac gris 1 fois par semaine (zones fortement agglomérées*)	**En zone de collecte du bac gris 1 fois tous les 15 jours** (tout le reste du territoire)	Les éventuelles levées des bacs collectifs supplémentaires seront répercutées dans les charges de copropriété.
250 €	230 €	

**Les zones fortement agglomérées sont Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq, Torigni-sur-Vire, Saint-Amand*

Coût de gestion des déchets pour un foyer standard

Exemple pour un foyer composé de 1 à 3 personnes

1 | Part fixe

2 | part variable

Ma facture et mon règlement

la facture est établie 1 fois par an en février de l'année N+1 pour la gestion des déchets de l'année N
les règlements par prélèvement, espèce, chèque ou carte bleue sont possibles

JE SOUHAITE ME MENSUALISER

Payez votr
en ligne

Collecte (Saint-Lô Agglo)	**75,90 €**	**33 %**
Ramassage bacs gris et jaunes	46 €	20 %
Bacs et matériels	11,50 €	5 %
Communication, prévention	4,60 €	2 %
Gestion de la redevance incitative	13,80 €	6 %
Valorisation (Point Fort Environnement)	**154,10 €**	**67 %**
Traitement des ordures ménagères	52,50 €	22,8 %
Déchèteries	48,70 €	21,2 %
Tri sélectif (verre, emballages/papiers)	18,40 €	8 %
Dette	34,50 €	15 %
TOTAL 1	**230 €**	**100%**

Collecte (Saint-Lô Agglo) 75,90 € 33 % Ramassage bacs gris et jaunes 46 € 20 % Bacs et matériels 11,50 € 5 % Communication, prévention 4,60 € 2 % Gestion de la redevance incitative 13,80 € 6 % Valorisation (Point Fort Environnement) 154,10 € 67 % Traitement des ordures ménagères 52,50 € 22,8 % Déchèteries 48,70 € 21,2 % Tri sélectif (verre, emballages/papiers) 18,40 € 8 % Dette 34,50 € 15 % TOTAL 1 = 230 € 100%

Levées supplémentaires	**4,10 €/levée**
3 levées du bac gris au delà des 12 levées prévues dans le forfait	3 x 4,10 €
TOTAL 2	**12,30 €**
TOTAL	**242,30 €**

Levées supplémentaires 4,10 €/levée 3 levées du bac gris au delà des 12 levées prévues dans le forfait 3 x 4,10 € TOTAL 2 = 12,30 € TOTAL final = 242,30 €

IQUE
AISE

PayFiP.gouv.fr

PAYFIP

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

SYNDICAT MIXTE POINT FORT
Point Fort Environnement

Hôtel Bled
50620 Cavigny

Lundi au vendredi : 8h-12h / 13h-16h

02 33 77 87 00

Itinéraire

Courriel

Site internet

Saint-Lô AGGLO

CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO
70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00